



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 69478

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le Sommet de Copenhague. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan dudit sommet.

Texte de la réponse

L'ensemble des États parties à la convention onusienne sur le changement climatique s'est réuni du 7 au 20 décembre 2009, à Copenhague. Un accord a été obtenu entre vingt-huit principaux pays, et la quasi-totalité des autres États se sont déclarés prêts à s'y rallier. Cet accord enregistre des progrès essentiels. La limitation à 2° C de la hausse des températures est désormais un objectif collectif, tandis qu'un financement international atteignant 100 milliards de dollars par an en 2020 sera mis en place pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, un « panel de haut niveau » est mis en place afin de définir les sources possibles de financements, y compris des financements innovants. Les pays développés s'engagent, d'ores et déjà, à offrir un financement public de 30 milliards de dollars, soit environ 21 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Dans ce contexte, l'Union européenne fournira 2,4 milliards d'euros par an pendant trois ans, soit 7,2 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Par ailleurs, un mécanisme de financement de la lutte contre la déforestation (REDD+ Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols), est immédiatement créé. Ces avancées n'auraient pas pu être obtenues sans l'engagement de la France. En effet, elles sont la conséquence d'un travail de persuasion effectué depuis deux ans par le président de la République, et relayé par le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre des affaires étrangères et européennes. L'action de la France a permis, notamment, de faire adopter plusieurs idées essentielles : la nécessité d'un financement spécifique pour les pays les plus vulnérables (Afrique, petits États insulaires) ; la prise en compte de la forêt dans les discussions ; la décision de travailler à la mise en place de financements innovants. Les avancées ainsi obtenues ne doivent pas masquer les insuffisances profondes de cet accord. C'est pourquoi, au cours des prochains mois, la France s'attachera à bâtir sur les acquis de Copenhague et à préparer les échéances de Bonn et de Mexico en 2010. Elle s'assurera en particulier de la transcription juridique de l'accord de Copenhague et relancera ses propositions relatives à une organisation mondiale de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69478

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 720

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2994